

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**APPROVU DI A CUNVINZIONI PLURIANNINCA
D'UGHJITTIVI TRÀ A CULLITTIVITÀ DI CORSICA È U
CUNSIGLIU DIPARTIMENTALI DI L'ACCESSU À U DRITTU
(CDAD 2A) DI U PUMONTI**

**APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE
D'OBJECTIFS 2022-2024 ENTRE LA COLLECTIVITÉ DE
CORSE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS
AU DROIT (CDAD 2A) DU PUMONTE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse est engagée, dans le cadre de sa politique d'accès au droit, auprès des CDAD du Pumonte et du Cismonte afin de soutenir la mise en œuvre d'actions de protection, d'accompagnement et de prévention en direction de publics fragiles et de contribuer à réduire le non-recours par un accueil, une information et des points d'accès au droit sur l'ensemble du territoire insulaire.

La Collectivité de Corse est membre de droit des deux CDAD (Groupement d'Intérêt Public) et le Président du Conseil exécutif siège au conseil d'administration.

La mission de ces groupements vise essentiellement à faciliter « l'accès au droit » pour les administrés ayant besoin d'être informés ou orientés. Elle se décline en de multiples actions de proximité propres à chaque CDAD.

Le CDAD Pumonte, comme celui du Cismonte, demeure un outil social de premier intérêt qui permet d'accéder à l'univers juridique de façon pédagogique et donne la possibilité à chacun d'être correctement accompagné afin d'entreprendre les démarches propres à sa situation. Par son action, il contribue à réduire les tensions sociales, participe à la prévention des risques d'isolement et d'exclusion pour des usagers qui se trouvent dans des situations juridiques mal maîtrisées.

La présidence en est assurée par les présidents de TGI, les membres de droit sont les préfets de département, le procureur, le Président du Conseil exécutif de Corse pour les deux CDAD de la Corse (Pumonte et Cismonte), des représentants des professions juridiques et judiciaires, l'association des maires, des représentants d'associations d'aide aux victimes, de médiation, ou militant pour les droits des enfants, des étrangers, le droit au logement... dans la limite de 15 membres de droit.

D'autres membres peuvent y siéger, comme les collectivités locales, les associations, les entreprises publiques ou privées : il s'agit des membres dits « associés ».

Les programmes d'actions, organisés à l'échelle territoriale, consistent en :

- Des permanences : Information générale sur les droits et obligations et orientations vers les organismes chargés de leur mise en œuvre - Aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique - Consultations juridiques - Assistance pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.
- La coordination des points d'accès au droit (PAD) et relais d'accès au droit (RAD) labellisés point-justice de Corse-du-Sud.
- L'information et la sensibilisation du grand public au droit (diffusion de supports de communication, organisation d'événementiels à l'occasion de la

- Journée Nationale de l'Accès au Droit (JNAD), La Nuit du Droit...)
- La participation à la structuration de réseaux d'acteurs institutionnels et associatifs pour faciliter l'accès au(x) droit(s) de catégories de publics spécifiques (prévention et lutte contre le renoncement aux droits des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des publics en situation de précarité et/ou de pauvreté, contre les violences faites aux femmes, conjugales et intrafamiliales,...)
 - Des actions pédagogiques et d'éducation à la citoyenneté des jeunes (scolaires : collèges et lycées de Corse-du-Sud)

La Collectivité de Corse demeure engagée dans son soutien aux CDAD par la signature de l'avenant à la convention constitutive.

Le renouvellement de la convention constitutive du GIP du CDAD 2A aura lieu en 2023 avec l'approbation notamment d'une nouvelle annexe financière.

Aussi, le présent rapport propose la reconduction du soutien aux actions menées par le CDAD de Corse-du-Sud au moyen d'une convention triennale 2022-2024 eu égard à la dynamique territorialisée et partenariale de ses missions, particulièrement en matière de couverture territoriale.

Activités prévisionnelles programmées sur la période 2022-2023-2024 :

Le programme d'activité des années 2022-2023-2024 prévoit une reconduction, une amélioration ainsi que de nouvelles actions spécifiques sur les axes suivants :

- Reconduction des permanences juridiques d'information, d'orientation, d'aide aux démarches et de consultations dans l'ensemble des points-justice existants avec l'appui d'un agent d'accès au droit recruté sous statut d'adulte relais, avec poursuite du développement des entretiens en visioconférence afin de mieux répondre aux demandes au cas par cas dans les points justice délocalisés dans le rural (notamment les Maisons France Services). Le CDAD 2A a signé la convention départementale France Services et est le référent du Ministère de la Justice en tant qu'opérateur partenaire. Ce dernier propose des permanences dans toutes les MFS de Corse-du-Sud en présentiel ou en distanciel (2 permanences régulières en présentiel à la MFS des Jardins de l'Empereur à Aiacciu tous les vendredis matin ; MFS de Pifano à Portivechju tous les 2^{èmes} vendredis après-midi du mois. De plus, la Directrice du CDAD forme les agents France Services à apporter une aide à l'accès au droit.
- Ouverture d'un point-justice au Palais de Justice du Finosellu à Aiacciu, où l'agent d'accès au droit adulte-relais assure des permanences auprès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi qu'à la Maison France Services des Jardins de l'Empereur ;
- Ouverture d'un point-justice chez l'Association Addictions France (ex. ANPAA) avec tenue de permanences d'information et d'orientation juridiques sur rendez-vous ;
- Poursuite des activités au Relais d'Accès au Droit (RAD) du Tribunal Judiciaire d'Aiacciu avec des permanences hebdomadaires et des consultations d'avocats préalables ou alternatives à la saisine du juge, dites d'aide juridictionnelle ;

- Dynamisation du point-justice de Sartè, qui est facilitée par l'ouverture d'une Maison France Services située quartier de la Cité administrative et la remise en place d'une présence judiciaire de proximité (2 délégués du Procureur) ;
- Reconstitution de la seconde permanence mensuelle de consultations d'avocats et de la permanence mensuelle de consultations de notaires à la MJD de Portivechju ;
- Poursuite des interventions de Mme Raineri pour apporter à titre bénévole une aide aux tuteurs familiaux dans les points-justice du Sud Corse ;
- Actualisation de la mise en réseau avec les assistantes sociales de secteurs de la Collectivité de Corse avec le CDAD 2A ;
- Poursuite ou renouvellement des 3 actions spécifiques :
 - ✓ Action pédagogique sur le fonctionnement de la Justice auprès des jeunes scolaires (collégiens et lycéens) (FIPD/CISPD)
 - ✓ Tenue permanence mensuelle d'information et d'orientation juridiques au local associatif du quartier de Pifano (Contrat de Ville de Portivechju)
 - ✓ Actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes avec participation à poursuite de la structuration du réseau d'acteurs en 2A (DRDFE) et aux Orange Days (CIAS Pays Ajaccien)
- Projet « Art et Justice » sur la thématique des violences conjugales : Tournage d'un film au Palais de Justice de Bastia avec participation financière du CDAD 2A de 500 € (projet initié par la déléguée à l'Égalité femmes-hommes, pour sensibiliser les scolaires).
- Mise en place d'une action de sensibilisation à l'usage responsable du numérique et de prévention à l'addiction aux réseaux sociaux et cyber harcèlement auprès des jeunes (projet UDAF 2A en partenariat) ;
- Amélioration de la communication : Animation d'une page Facebook du CDAD 2A (articles d'information et de prévention)
- Organisation d'un événementiel pour la Journée nationale de l'accès au droit (JNAD) 2022 avec l'intervention des professionnels du droit.

À cet effet, il est proposé de reconduire un soutien financier au CDAD 2A d'un montant de 90 000 euros (quatre-vingt-dix mille euros) sur 3 ans, décomposé comme suit :

- 30 000 € au titre de la participation en qualité de membre du GIP (sur 3 ans)
- 60 000 € au titre du programme d'activités (sur 3 ans)

Le budget total prévisionnel du CDAD 2A s'élève à 305 696 € sur la période 2022-2024 avec le plan de financement suivant :

Année 2022 : Coût prévisionnel : 101 032 €

- Collectivité de Corse : 30 000 €
- État (Ministère de la justice) : 30 000 €
- État (Préfecture) : 26 372 €
- Chambre Interdépartementale des Huissiers de Justice : 1 000 €
- CAPA (CISPD) : 3 000 €
- Communes (Aiacciu, Portivechju, Pruprà, Sartè) : 7 300 €
- CDAD 2A : 3 360 €

Année 2023 : Coût prévisionnel : 102 332 €

- Collectivité de Corse : 30 000 €
- État (Ministère de la Justice) : 30 000 €
- État (Préfecture) : 27 672 €
- Chambre Interdépartementale des Huissiers de Justice : 1 000 €
- CAPA (CISPD) : 3 000 €
- Communes (Aiacciu, Portivechju, Pruprà, Sartè) : 7 300 €
- CDAD 2A : 3 360 €

Année 2024 : Coût prévisionnel : 102 332 €

- Collectivité de Corse : 30 000 €
- État (Ministère de la Justice) : 30 000 €
- État (Préfecture) : 27 672 €
- Chambre Interdépartementale des Huissiers de Justice : 1 000 €
- CAPA (CISPD) : 3 000 €
- Communes (Aiacciu, Portivechju, Pruprà, Sartè) : 7 300 €
- CDAD 2A : 3 360 €

En fonction du développement du programme d'activités, des financements complémentaires ou un appui logistique pourraient être revus. Compte tenu de ces éléments et de l'intérêt général, du rôle social assuré par les missions et les contributions du CDAD en matière d'information, de réduction des tensions sociales, de lutte contre le non-recours, et de médiation, que représentent les actions soutenues par la Collectivité de Corse dans le cadre de cette convention triennale, il vous est proposé :

- d'approuver la convention d'objectifs pluriannuelle 2022-2024 et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à la signer ainsi que les avenants et tout acte d'exécution ;
- d'affecter les autorisations d'engagements afférentes pour les trois années, soit 90 000 €, imputés sur le programme 5211, chapitre 934, fonction 428, compte 657382.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.